

Allocations familiales—Loi

présenter la mesure annoncée. Or, voici qu'il s'en prend aux enfants qu'il sait incapables de se défendre. Il se trouve beaucoup de personnes âgées de Spadina parmi les centaines de citoyens qui ont signé des pétitions sur cette question. J'ai reconnu leurs noms et leurs adresses. Ces gens ont voulu se porter à la défense des enfants. Ils se sont dit que si le gouvernement s'en prenait cette année aux enfants, il reviendrait sans doute encore à la charge à propos des pensions de vieillesse.

● (1120)

Deuxièmement, le gouvernement montre par cette mesure qu'il abandonne tout espoir. Le Canada s'avoue incapable de pourvoir aux besoins des enfants. Alors que les parents font l'impossible et s'imposent tous les sacrifices pour leurs enfants, le gouvernement réduit ses dépenses au titre de la santé, de l'enseignement et des logements sociaux.

Pendant les décennies qu'il a détenu le pouvoir en Ontario, le parti qui nous dirige à Ottawa était en faveur des appartements réservés aux adultes, des immeubles où l'on interdisait les enfants, d'où ils étaient bannis. Le gouvernement conservateur de l'Ontario a constamment refusé d'invoquer les droits de la personne pour redresser ce tort.

Un pays qui se dit trop pauvre pour subvenir aux besoins des enfants n'a manifestement pas confiance dans l'avenir. C'est pourquoi il faut retirer ce projet de loi.

D'autre part, c'est une mesure hypocrite et injuste. Alors que le gouvernement accorde des faveurs accrues aux riches, sociétés ou particuliers, qu'il leur prodigue des allègements fiscaux et des subventions de l'ordre de milliards de dollars, il s'emploie à arracher quelques dollars aux enfants.

Ce gouvernement qui entend faire payer les usagers n'est pas disposé à défrayer les services qu'il utilise. Ici même, sur la colline du Parlement, les secrétaires, adjoints, serveurs et autres travailleurs qui sont mal rémunérés, quel que soit le point de comparaison, doivent déboursier \$395 par mois pour placer un enfant à la garderie du Parlement.

M. Malone: N'oubliez pas non plus le personnel affecté au hansom.

M. Heap: Le gouvernement exige \$395 pour qu'une mère qui travaille à son service puisse faire garder ici son enfant, alors qu'il lui refuse un salaire qui lui permettrait de défrayer cette dépense. Il veut faire payer aux pauvres ce qu'il donne aux riches. C'est hypocrite . . .

Une voix: Comme vous.

M. Heap: . . . et cette hypocrisie se retrouve dans le projet de loi.

Enfin, je demande au gouvernement de retirer ce projet de loi parce qu'il est en train de le faire adopter avec une hâte indécente.

J'en viens maintenant à l'article 15.1, qui donne au ministre le pouvoir de déclarer qu'un enfant est décédé. Le ministre ne sait pas de quoi il parle, naturellement, et la loi n'exige pas qu'il le sache. Le ministre décide d'économiser \$31.50 par mois . . .

M. Epp (Provencher): Non. C'est ce que vous payez.

M. Heap: . . . pour réduire le déficit en disant aux parents: «Nous ne payons plus, votre enfant est mort» et il ordonne à la société d'assurance de cesser ses recherches, d'arrêter de financer des recherches, de payer la réclamation et d'envoyer un certificat de décès, peut-être après trois mois seulement. Le libellé obscur de la loi ne nous dit pas qu'elle est l'intention de cette mesure, mais elle donne au ministre toute discrétion pour dire aux parents: «Oubliez votre enfant. Cessez de le chercher. Il est mort. Nous allons cesser de verser les allocations familiales qui vous permettent vos lettres et vos appels téléphoniques; vous devez payer vous-mêmes les recherches». Cette question n'a pas été discutée avec les parents concernés ni avec le groupe de recherche des enfants disparus. C'est simplement une décision arbitraire et mesquine, monsieur le Président. Il est mesquin de s'en prendre non seulement aux enfants, mais aussi aux parents bouleversés parce que leur enfant a disparu. On leur assène un coup supplémentaire en leur disant: «N'y pensez plus, votre enfant est mort. Nous allons cesser les paiements».

M. Thacker: Votre politique sur l'avortement n'est pas très bienveillante non plus.

M. Heap: Par une décision du gouvernement, on s'attaque aux vivants au nom des morts, les morts étant les sommes dues aux banques par le gouvernement. L'argent ne vit pas. Il n'a pas l'importance de la vie, c'est de l'inanimé. Au mieux, c'est le fruit du travail passé. Le gouvernement est prêt à s'en prendre aux parents et peut-être même à l'enfant encore vivant, par un acte d'une mesquinerie auprès de laquelle l'avare pourrait passer pour le père Noël. Le gouvernement va enlever \$31.50 par mois à une famille qui essaie désespérément de retrouver son enfant disparu. Il ne faut pas être simplement mesquin pour faire une chose semblable, il faut être sadique. Un gouvernement qui se comporte ainsi est un gouvernement sadique.

M. Thacker: Vous avez oublié le crédit d'impôt-enfants.

M. Heap: Un gouvernement et des députés qui prêchent contre l'avortement, mais s'attaquent aux enfants vivants de cette façon doivent être malades ou pire.

Je prie le gouvernement de retirer ce projet de loi et au moins, s'il n'a pas le courage de le retirer en totalité, de retirer l'article 15.1. C'est l'article qui donne au ministre le droit de dire aux parents que leur enfant est mort et qu'il n'y aura plus de recherches ni d'argent pour les appels téléphoniques. Je prie le gouvernement de retirer tout le projet de loi de préférence, mais à défaut au moins l'article 15.1.

Le président suppléant (M. Paproski): Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp).

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je serai bref. J'ai décidé de prendre la parole au sujet de l'article 2 et de répéter ce qui s'est dit concernant les articles 4 à 9. Si je le fais, c'est que tout ce qu'a dit le député de Spadina (M. Heap) ou presque est faux, archifaux.